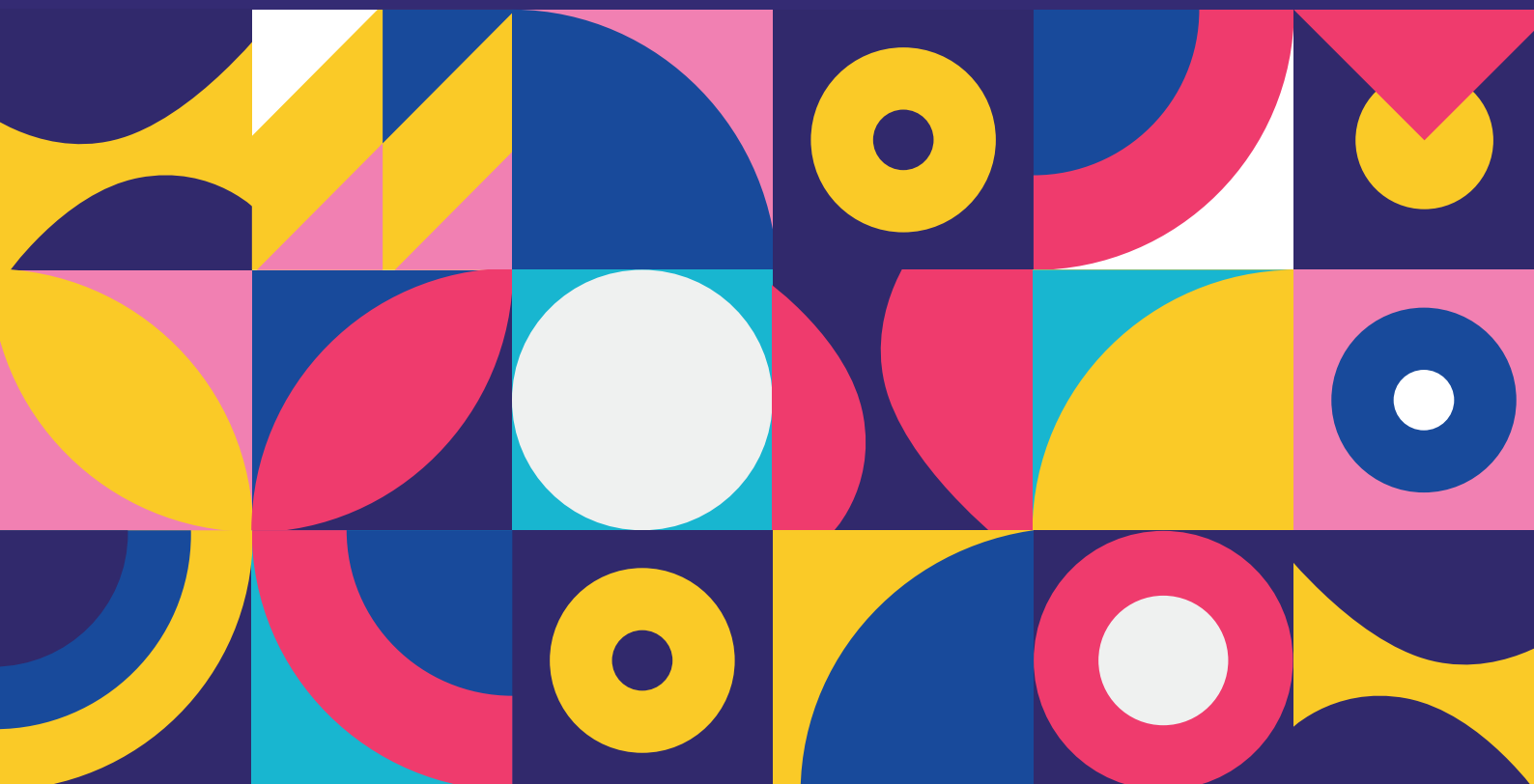


RÈGLEMENT BOURSE AUX PROJETS COLLECTIFS

«INITIATIVES JEUNES»



Le conseil départemental de l'Eure porte une politique jeunesse ayant pour ambition de mettre en valeur les jeunes Eurois et leurs talents et de promouvoir l'engagement des jeunes.

Pour cela le conseil départemental de l'Eure, via sa mission jeunesse et citoyenneté, soutient les projets portés par les groupes de jeunes résidant sur le territoire (au moins deux jeunes par groupe, âgés de 11 à 25 ans). Ce soutien se traduit notamment par la mise en place expérimentale d'une bourse aux initiatives destinée à accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets, en lien avec une des 6 thématiques retenues :

1. Imagine ton avenir (découverte des métiers)
2. Demain, sois ton propre patron (entreprenariat)
3. Fier de ton patrimoine
4. Engagés pour la nature
5. Citoyen... dès aujourd'hui
6. Choisis la fraternité

La demande peut être déposée par un collectif de jeunes ou bien par une structure accompagnant un groupe de jeunes (association, junior association ou collectivité) pour le compte de ce groupe, dans la limite d'un projet par collectif de jeunes et par thématique: Imagine ton avenir (découverte des métiers) / Demain sois ton propre patron (entreprenariat) / Engagés pour la nature / Fier de ton patrimoine/ Citoyen...dès aujourd'hui / Choisi la Fraternité.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site du département :

<https://eureennormandie.fr/>

Une fois rempli, il doit être transmis par mail ou courrier à la mission jeunesse du département :

Mission-jeunesse-citoyennete@eure.fr

Boulevard George Chauvin

CS 72101 - 27021 Évreux

1. DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Le calendrier pour le dépôt des dossiers, les auditions et les commissions permanentes est consultable sur le site du département.

Dès lors que le dossier sera réputé complet, il fera l'objet d'un accusé de réception du service. Le dossier de candidature, dûment complété, devra faire l'objet d'une présentation du projet et des motivations des porteurs. Les supports de présentation pourront être variés (vidéos, diaporama, ...).

Département de l'Eure - Dispositions relatives à la protection des données

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à votre "bourse aux projets". Ce dispositif est fondé sur la base de la mission d'intérêt public et s'inscrit dans la politique jeunesse du département de l'Eure. Le responsable du traitement est le président du Conseil départemental de l'Eure. Les données seront conservées 2 ans après la date du dernier contact. Conformément à l'art. 13 du RGPD (règlement général sur la protection des données) et à l'art. 32 de la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier au Département de l'Eure, DPO 14 Boulevard Georges Chauvin - 27000 Évreux avec copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : www.cnil.fr

2. EXAMEN DES CANDIDATURES :

Chaque dossier sera étudié par les services. Les candidats devront être présents pour soutenir leurs initiatives lors des auditions programmées.

La commission émettra un avis concernant la nature du soutien financier et/ou la prise en charge d'une prestation de service et /ou la mise à disposition de matériel (équipements, matériels, fournitures). La décision de l'octroi d'une bourse sera validée en commission permanente.

La décision de l'octroi du montant de la bourse sera prise en commission permanente, dans la limite de 5500€ maximum.

3. MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :

La coordinatrice de la politique jeunesse rencontrera systématiquement les groupes de jeunes afin de leur proposer des temps d'échanges pour permettre la présentation, le suivi et l'évaluation du projet. En fonction des besoins et des attentes des jeunes, un accompagnement en ingénierie de projet pourra leur être proposé par la coordinatrice jeunesse (formalisation du projet, montage financier, recherche de partenaires, mise en place des actions...).

4. ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES :

Mise en œuvre :

- Respecter les termes du contrat d'engagement,
- Rendre compte de l'avancement et de la réalisation du projet,
- Réaliser les actions financées en adéquation avec les devis et les factures,
- Fournir les pièces justificatives complémentaires qui pourraient être demandées,
- Informer de tous les changements qui seraient de nature à modifier les activités et le projet présenté dans le dossier de candidature,
- Honorer les temps de suivi et d'évaluation de la conduite des actions,
- Transmettre un bilan du projet pédagogique et financier, qui devra faire apparaître le descriptif des actions proposées, l'impact des actions réalisées, la mesure des écarts entre les actions et les coûts projetés et les réalisations effectives.

Département de l'Eure - Dispositions relatives à la protection des données

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à votre "bourse aux projets". Ce dispositif est fondé sur la base de la mission d'intérêt public et s'inscrit dans la politique jeunesse du département de l'Eure. Le responsable du traitement est le président du Conseil départemental de l'Eure. Les données seront conservées 2 ans après la date du dernier contact. Conformément à l'art. 13 du RGPD (règlement général sur la protection des données) et à l'art. 32 de la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier au Département de l'Eure, DPO 14 Boulevard Georges Chauvin - 27000 Évreux avec copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : www.cnil.fr

Communication :

- Les supports de communication devront systématiquement faire mention de la participation du conseil départemental, notamment en y faisant figurer le logo,
- La mission jeunesse devra systématiquement être informée des actions et manifestations afin de favoriser la présence de l'élue en charge de l'éducation, des collèges et de la jeunesse,
- Participer aux actions et/ou manifestations qui seront organisées par le conseil départemental.

5. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

a) Les critères de recevabilité du projet :

- Être porté soit par un collectif de jeunes Eurois âgés de 11 à 17 ans résidant sur le département de l'Eure, accompagné par un organisme privé ou public (association ou collectivité), soit par un collectif de jeunes Eurois âgés de 18 à 25 ans résidant sur le département de l'Eure, accompagné ou non par un organisme privé ou public (association ou collectivité),
- Être en lien avec une des 6 thématiques de la politique jeunesse: Imagine ton avenir (découverte des métiers) / Demain sois ton propre patron (entreprenariat) / Engagés pour la nature / Fier de ton patrimoine / Citoyen...dès aujourd'hui / Choisi la fraternité,
- Être initié et mis en œuvre par un groupe de jeunes dans ses différentes phases (élaboration, réalisation des actions et évaluation),
- Être réalisé sur le territoire et au service des Eurois,
- Respecter la charte nationale pour la laïcité et les principes de la République,
- Etre sans but lucratif,
- Sur présentation des devis.

b) Les critères d'appréciation :

- Niveau d'implication des jeunes dans les différentes phases de mise en œuvre du projet (élaboration, mise en œuvre, valorisation et évaluation),
- Nombre de jeunes concernés, la mixité du public et l'impact généré par le projet,
- Viabilité et réalisme du budget, adéquation entre les besoins du projet et / ou la prise en charge des prestations par le Conseil départemental,
- Diversité des partenaires et des moyens financiers complémentaires à la bourse octroyée par le Conseil Départemental de l'Eure,
- Cofinancement du projet par d'autres institutions,
- Expérience et capacité humaine de l'organisme accompagnateur.

Département de l'Eure - Dispositions relatives à la protection des données

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à votre "bourse aux projets". Ce dispositif est fondé sur la base de la mission d'intérêt public et s'inscrit dans la politique jeunesse du département de l'Eure. Le responsable du traitement est le président du Conseil départemental de l'Eure. Les données seront conservées 2 ans après la date du dernier contact. Conformément à l'art. 13 du RGPD (règlement général sur la protection des données) et à l'art. 32 de la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier au Département de l'Eure, DPO 14 Boulevard Georges Chauvin - 27000 Évreux avec copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : www.cnil.fr



c) Soutien financier :

- La bourse pourrait permettre le financement intégral d'un projet d'initiatives jeunes, dans la limite d'un montant maximum de 5 500 € par projet,
- La structure pourra se voir octroyée un financement dans le cadre de l'accompagnement technique et pédagogique, à hauteur de 2000€ maximum par projet accompagné et lauréat de la bourse, sur la base d'un justificatif de dépense,
- L'instruction des dossiers de candidature se fera après la présentation des projets jeunes, lors des auditions programmées et la validation des bénéficiaires en commission permanente.

Le soutien financier ou la prise en charge des prestations feront l'objet d'une convention de partenariat signée par un représentant des deux parties.

Département de l'Eure - Dispositions relatives à la protection des données

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à votre "bourse aux projets". Ce dispositif est fondé sur la base de la mission d'intérêt public et s'inscrit dans la politique jeunesse du département de l'Eure. Le responsable du traitement est le président du Conseil départemental de l'Eure. Les données seront conservées 2 ans après la date du dernier contact. Conformément à l'art. 13 du RGPD (règlement général sur la protection des données) et à l'art. 32 de la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier au Département de l'Eure, DPO 14 Boulevard Georges Chauvin - 27000 Évreux avec copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : www.cnil.fr

